



## Universitätsbibliothek Paderborn

### **Acta Pacis Westphalicæ Publica**

Oder Westphälische Friedens-Handlungen und Geschichte

Worinnen enthalten, was vom Anfang des Jahrs 1647. biß gegen Ende desselben zwischen Jhro Römisch-Kayserlichen Majestät, dann den Beyden Cronen Franckreich und Schweden, ingleichen des Heiligen Römischen Reichs Chur-Fürsten, Fürsten und Ständen, zu Oßnabrück und Münster gehandelt worden

**Meiern, Johann Gottfried von**

**Hannover, 1735**

**VD18 90566467**

§.VI. Die Frantzosen bemühen sich, die Postulata Catholicorum in puncto Gravaminum zu manuteniren; insonderheit aber das Stifft Oßnabrück dem Catholicis zu conserviren.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-52129](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-52129)

1647.  
April.

wohl, und ließ ihm solche Meynung ganz wohl gefallen, vermeynend, die Kaiserlichen würden selbst leichtlich mit den Ständen condescendiren; De Proscriptione Statuum Imperii, hätten sie mit den Kaiserlichen concertiret, und wolten die Kaiserlichen darunter ganz ungern weichen, fürgebend, es würde die Justiz dadurch gehemmet und aufgehoben werden. Alle: wann der Kaiser, oder einiger Stand contra Pacem Publicam angegriffen würde, so wäre einem jeden erlaubt, sich armata manu zu defendiren; auch wären die Crasse laut der Executions-Ordnung schuldig, dem Beleidigten Rettung zu thun, und zu assistiren: Solten nun darunter, oder in dergleichen andern Fällen solche Excesse fürgehen, daß die Nichts-Erklärung Nichtswegen statt hätte, so könnte der Kaiser leicht innerhalb 6. Monathen einen Reichs-Tag ausschreiben, die Violatores citiren, und nach Befundung mit der Stände Gutachten, Rechtliche Erkenntnis ergehen lassen. Und hätte zumahin der vorige Kaiser Pfalz-Gräf Friedrichen auf einen Reichs-Tag citiret, und befundenen

Dingen nach, mit Bewilligung der Stände proscibiret, die Execution auch, laut des Land-Friedens und der Executions-Ordnung, verrichten lassen; so hätte man, ohne einige Beswehrungen des Reichs, mit 10000. Mann exequiren können, und hätte also das erschreckliche Unglück, welches sieder dem Tessen aufm Weissenberg, das Reich durch und durch überschwemmet, auch alle Winkel mit Aeh und Weh angefüllet, leichtlich verhütet und abgewendet werden können; Nur aber stünde der betrübte unaussprechliche Uebelstand des Reichs allermänniglich für Augen, so durch die schleunige Proscibirung des Pfalz-Gräfen verursacht worden; Da hätte man angefangen, an die 10000. Mann eigenmächtig zu weihen, und wieder den Land-Frieden, den Reichs-Ständen üben Hals geführet, dergleichen unterbrochte Excesse nun, eins vor alles abzuwenden; wäre das beste remedium, der Stände Proscisiones auf Reichs-Tage zu verweisen. Salvis war mit dem Gesandten darunter ganz einig, und endigten Sie damit ihr Gespräch.

1647.  
April.

## S. VI.

Die Fran-  
gösischen  
suchen  
die Postulata  
Catholico-  
rum zu ma-  
nuteniren.

Die Französische Gesandten zu Münster hingegen suchten die Postulata Statuum Catholicorum, auf alle Wege zu secundiren, und wolte von dorther sicherlich verlauten, wie sie von ihrem Hof den Befehl bekommen hätten, den Schweden und Protestirenden Ständen anzuzeigen, daß die Cron Frankreich sich die Catholischen Stände über ihre ausgelegte endliche Resolution nicht beschweren lassen könnte; Und weiln in ihrer, der Franosen, mit Schweden und den Protestirenden getroffenen Capitulation, die Religion per expressum ausgenommen worden wäre, also sollte man in die Catholischen weiter nicht setzen. Im Fall auch die Schwedischen und Protestirende hier durch sich nicht wolten zur Moderation ihrer Postulaten bewegen lassen, habe die Cron Frankreich resolviret, ihre Armée von der Schwedischen zu separiren, auch mit Darreichung der versprochenen Geld-Hülffe einzuhalten. Und als von einem Catholischen Stand gefragt worden wann vielleicht die Schwedischen und Protestirende der Cron Frank-

reich Separation nicht achten, sondern für sich selbst untreinander die Sachen weiters gegen die Catholischen, bis zu derselben Extirpation, mit den Waffen ansühren wolten, ob man alldann, Catholischen theils, der wüchlichen Assistenz bey der Cron Frankreich sich versehen könnte; solle von den Französischen Gesandten die Antwort dahin gefallen seyn, daß ob sie wohl über diese Frag der wüchlichen Assistenz halber wider ihre Allirten, vom Hoff keine Determination hätten, so wären sie doch gleichsam versichert, es werde die bloße Separation und nachbleibende Geld-Hülff genug seyn, die Gegentheile zu billigen Conditionibus in Materia Gravaminum Religionis zu vermögen; widrigen Falls aber würde endlich Frankreich zur andern Resolution wider ihre bisher gewesene Allirten um so viel mehr gebracht werden, weiln der Schwedischen und Protestirenden Intentiones, durch ihre glückliche Kriegs Progressen nunmehr allzuweit herfür brächen, indeme sie unläugbar einen Nonum Elehoratum vor Schweden, auf die Bahit

Dierdter Theil.

N r r 2

brin

1647.  
April.

bringen dürfften, welches eine Sache von grosser Consideration wäre, und dardurch die Uncatholischen im Reich den Catholischen so weit prävaliren würden, daß denenselben endlich der Sinn und Muth zu einem Römischen Käyser aus ihrer Confession steigen und aufwachsen möchte ic.

Insonderheit aber bemühetete sich *Comte d'Avaux* außs äuserste, das Stifft

Osnabrück, vor die Catholicos, wie mehrmahln erwehnt worden, zu erhalten, damit es nicht in der Evangelicorum Hände gelangen möchte. Dieres gab Anlaß, daß die Ursachen, warum solches Stifft vielen mehr denen Evangelicis zu überlassen wäre, in folgender Missive, (welche man auß des Schwedischen Residentens Rosenhans Feder geflossen zu seyn, vermuthete,) bekandt gemacht, und insinuirt wurden.

1647.  
April.

Insonderheit das Stifft Osnabrück den Catholicis zu conserviren.

## N. I.

Missive, die Ursachen hauptsächlich vorstellend, weswegen das Stifft Osnabrück denen Evangelicis zu überlassen sey.

Monseigneur

Je vous advisay par mes précédentes qu'en suite de la satisfaction de la Suede accommodée, nous esperions de voir des bons progrès au reste, & principalement au Traité des griefs, que nous avons entre les mains depuis si long tems. L'apparance en fût assez bonne au commencement, puisqu'on entreprennoit tout d'un trait trois affaires, à sçavoir celle de Hesse, de la Maison Palatine, & de nos differents avec les Estats Catholiques, aussi avions nous reduit toute nostre dispute à si peu de poincts, comme Vous en avez esté averty autrefois, que nous croions estre bien proches de la conclusion. Mais le succès a esté jusques icy encore bien contraire à nos esperances. Nous vivons dans un embarras de contradictions, controlleurs, & une telle variété d'interests, que les petites choses sont souvent retardées ou traversées par plusieurs contrarietez, qu'il est mal aisé d'en trouver la sortie, ainsy qu'il arrive à ceux, qui se trouvent enveloppez d'un tourbillon de vent, qui souffle de tous cotez. L'affaire Palatine nous en fait voir une preuve. De tant de principaux Ambassadeurs, qui se trouvent icy, chacun en a ses sentimens particuliers & souvent contraires à ceux des autres, de sorte que depuis les declarations baillées d'un costé & d'autre, il ne s'y est plus rien avancé, si non que tous les Estats sont demeurez d'accord, qu'il y aura un huitieme Electeur, sans specifier pourtant, qui sera le premier ou le dernier. Au reste tout est encore indecis; de mesme est il aussy de la satisfaction de Madame la Landgrave. Peut estre que Mr. Trautmansdorff ne se haste pas en ces affaires là, esperant d'y trouver plus de facilité, si nous fussions auparavant d'accord avec les Estats Catholiques, veu que sans le dit accord aussy tous les autres accommodements seroient inutiles, & ne causeroient que de mescontentement aux amys de l'Empereur. Mais le malheur est, qu'en ce point on ne peut plus venir à la conclusion. Depuis que nous nous sommes approchez de plus en plus, il n'y a quasi que deux choses, qui nous tiennent encore separez, comme la liberté de nostre Religion dans les pays de l'Empereur, & la restitution de l'Evesché d'Osnabrug. Pour le premier il y a long temps, que vous en sçavez les mouvements & les raisons, qu'ils sont opiniastrés les uns & les autres, mais c'est une chose estrange, qui me donne autant d'estonnement qu'à vous, que pour un seul Evesché d'Osnabrug, il nous faille disputer si long tems, & retarder la tranquillité & le soulagement de nostre chere patrie. Et quand je vous en diray la cause, vous la trouverez aussy estrange, que le retardement mesme. Ce n'est pas

1647. pas l'Empereur ou les Estats Catholiques, qui en font si grand bruit, en- 1647.  
 core qu'ils y soient les plus interessez. S'il ne tenoit qu'à eux, nous en se-  
 rions desja venus au bout. C'est la France, qui nous fait naître en ce point  
 toute resistance, c'est elle, ou pour mieux dire, l'un de ses Ministres, qui  
 encourage les Catholiques, & qui en brigue l'honneur, de les avoir main-  
 tenus, & d'avoir protégé la Religion Catholique, comme s'il importoit  
 grandement au bien de toute l'Eglise Romaine, que cet Eveché en depen-  
 de, & que cette seule preuve estoit capable d'oster aux Catholiques cette  
 mauvaise impression, d'avoir receu des grands préjudices dans leur Eglise du  
 costé de la France. Pour vous en apprendre donc les raisons, sur quoy  
 on se fonde d'un costé & de l'autre, Monsieur d'Avaux & Messieurs les  
 Catholiques disent, que l'Eveché d'Osnabrug est habité de plusieurs Ca-  
 tholiques, & qu'il a esté gouverné autrefois par des Evesques de mesme  
 Religion, mais particulièrement à l'année 1624. selon laquelle on regle à  
 cett' heure la restitution des Ecclesiastiques, & que nous autres Prote-  
 stants avions tort d'en vouloir faire une exception par ce dit Eveché, & de  
 ne vouloir rien relâcher en faveur des Catholiques, après avoir obtenu  
 plusieurs choses d'eux; joint, que Messieurs les Plenipotentiaires de Suede,  
 ayant fait tant pour les interets de leurs adhérents, se devoient con-  
 tenter, que la France fist aussy quelque chose en faveur des Estats Ca-  
 tholiques. Mais de nostre costé nous alleguons, qu'il y a plus de cent ans,  
 que cet Eveché d'Osnabrug a esté reformé, & depuis ce tems là, les habitans  
 de celuy la plus part ont esté de la Religion, de sorte que pour cinq refor-  
 més, il n'y aura peut être qu'un Catholique. A cause de quoy les Estats  
 & sujects generalement desireroient plustot, d'avoir un Evêque Prote-  
 stant, ainsi qu'ils en ont eu quelques fois, & le dernier qui estoit de la  
 maison de Lunebourg a gouverné plus de vingt ans assez paisiblement là,  
 où les autres Catholiques survenus depuis, & principalement celuy qui  
 le prétend à cett' heure, s'y sont introduits par artifice & en quelque façon  
 par force, comme leur Gouvernement tenoit aussy beaucoup du violent, &  
 ce changement n'est arrivé que durant ces guerres & brouilleries, où la  
 puissance de l'Empereur & de la Ligue Catholique sembloit desja tourner  
 tout à leur faveur. Mais à l'année 1618. il est sans contradiction, qu'il y  
 avoit un Evesque Protestant, & ç'a esté de tout temps le terme de la Resti-  
 tution qu'on a cherché, sur lesquels aussy se sont fondés les alliances de  
 deux Couronnes.

Que si durant le Traité, on a tant cédé à la partie adverse, que de chan-  
 ger la dite année en celle de 1624. quelle force y a-t-il, qu'il nous faille ceder  
 generalement en tout? Si tenoit à nous, d'accepter le dit terme ou non,  
 aussi nous estoit-il permis d'accepter de la façon que nous le voulions, c'est  
 à dire, d'y réserver la restitution de l'Eveché d'Osnabrug, ainsi que tous-  
 jours depuis nous sommes demeurez sur cette reserve; quel tort avons  
 nous de faire une semblable exception, si les Estats Catholiques mesmes,  
 après nous, ont fait excepter de notre Traicté plusieurs changemens ar-  
 rivez durant l'année 1624. En Bohême & ailleurs, on ne se contente  
 non plus de ce que le terme de 1624. porte, mais ils en réservent  
 encore la liberté, de pouvoir chasser les Religionnaires qui alors & encore  
 aujourd'huy, se trouvent en leurs pays, ils tâchent aussy d'excepter la  
 restitution de la ville d'Augsburg, & de quelques riches Couvents du  
 pays de Wirtemberg. Icy il ne s'agit pas seulement de nous retenir quel-  
 ques biens, mais aussy d'exterminer tout à fait le reste de nostre religion de  
 tous les pays des Catholiques; mais nostre reserve n'a pour but que le  
 convenable Gouvernement d'un Eveché, & l'union d'iceluy avec les at-  
 tres que nous tenons, sans que nous songions d'y changer la religion, ou

1647.  
April.

d'en chasser les Catholiques, qui s'y trouvent. De sorte qu'en cette affaire je ne trouve ny juste raison ni aucun grand interest, pourquoy le party contraire se veuille opiniastrer, mais il faut que cela procedé du caprice de quelquesuns, qui par imprudence se sont trop melés de cette dispute, se flattant d'esperance d'y pouvoir acquerir de l'honneur, & changeant ainsi un interest de religion en un interest d'honneur. C'est ce qui a fait devenir grande une petite querelle, & qui interesse à cett' heure la reputation d'une Couronne, qui ne s'employe pas icy, ce me semble, au vray bien, mais seroit mieux de se conserver en ces choses scrupuleuses par la dissimulation. Car si les Catholiques en cette prétension ne reussissent point, comme je n'en vois pas d'apparence, quelle vanité sera ce de s'estre opposé si long temps & d'avoir fait naître tant d'obstacles. Je ne pense pas, qu'à bon droit on se puisse plaindre de nous, ny de Messieurs les Plenipotentiaires de Suede, de n'avoir rien voulu relâcher en faveur & aux instances de la France. C'est assez relâché, que nous avons changé le terme de 1618. que la France mesme pourtant avoit proposé de maintenir. C'est assez de service reciproque, qui se trouve en ce dit changement. Au reste, je vous laisse à penser, si nous n'avons plus de raisons de nous opiniastrer sur une chose juste & convenable aux premières intentions de l'alliance, qu'un autre, de faire le Constant sur une resolution prise par trop de facilité, ou par une ambition particuliere. Durant cette guerre & au commencement de ce Traicté, la France nous a toujours fait esperer, qu'elle maintiendrait nos interests, & que c'estoit l'interest d'Elle mesme, que les affaires d'Allemagne fussent restitués dans leur premier estat. De quoy croyez Vous donc, que la France tirera à cett' heure plus de reputation ou de profit, de l'accomplissement de ses promesses envers les Protestants, ou de la protection d'un Evêque particulier, pour laquelle on donne tant de mescontentement à tous nous autres? Vrayement il y a bien à dire, car au lieu d'une obligation universelle, on ne fera qu'acquerir celle d'un seul, & pendant qu'on perd les vieux amys, on n'en fait point des nouveaux. Ne pensez pas, que le grand zèle, que la France temoigne en cette seule affaire, puisse effacer aux esprits des Catholiques l'opinion qu'ils ont d'elle, & que par ce moyen la France puisse gagner grandement leurs bonnes affections. Ils savent bien flatter ses Ministres, lors qu'ils esperent de se prévaloir de leur autorité, mais l'interieur en a bien d'averfion, tant s'en faut que la France recevra jamais aucun effect d'eux, d'une vraye affection, & c'est une simplicité trop passionnée, de vouloir croire à leurs belles remonstrances & offre d'amitié, & leur faire quelque service sur l'esperance qu'ils en puissent rendre. D'ailleurs nous sçavons bien, que ce seroit trop prétendre, si nous voulions que la France nous assistât ouvertement en nos griefs Ecclesiastiques; mais nous luy sçaurions assez de gré, si Elle nous laissoit faire, sans se mettre du côté des Catholiques; Mais de voir qu'Elle s'oppose ouvertement à nos demandes, & se montre plus interessée que nostre partie adverse mesme, cela nous fâche trop, & nous oste les moyens de confiance avec cette Couronne.

D'icy à l'advenir nos maximes se changeront, & il nous faudra mieux savoir de qui on se doit assurer. Peut estre, que la France croira ne nous avoir pas grande obligation, & de n'avoir receu de nous des grands services en ces guerres passées. Mais bien que je ne veuille pas relever icy nostre merite, toutefois si l'on ne veut pas nous favoriser, pour n'avoir beaucoup servi, encore moins le doit on faire à ceux, qui ont esté ennemys ouverts, comme la ligue Catholique, contre laquelle aussy les alliances se sont faites. Je n'espere pas aussy, qu'on nous puisse accuser de peu de moderation, & qu'il y aille de l'honneur de la France ( comme peut estre

1647.  
April.

1647.  
April.

on s'imagine) de regler nos desirs. Nous ne demeurons qu'au terme de restitution, sans demander quelque chose de nouveau. Les Imperiaux & Catholiques peuvent estre encore bien aise, que la Satisfaction de la Suede s'est baillée à nos depens. Si pour cet egard on leur eust demandé un ou deux Evechez, sans les fondement d'autres justes raisons, ils n'auroient sçeu bonnement le refuser. Et posons le cas, que nous demandions trop, cette opposition si passionnée est ce un moyen d'y remedier? Au contraire on a veu, que durant ce retardement les demandes s'accroissoient. Le Due de Holface a demandé depuis recompense pour son Eveché de Breme; La Maison de Lunebourg pour ses interets à la cession de Magdeburg & Halberstadt. Toutes semblables demandes seroient prevenues, si l'on ne mettoit pas ces empêchements à la conclusion. Le vray moyen d'arrester nos demandes seroit, d'arrester le fondement qui l'appuye, c'est à dire les progrès de la guerre; Mais si à force de vouloir avancer les interets des Catholiques, on empêche nostre accommodement, & que la guerre continuë, que fera ce, si non un moyen de les ruiner d'avantage? Ce n'est pas, ce me semble, d'avoir grand esprit, quand on s'amuse à l'empêchement d'un petit mal particulier, & cause par ce moyen le progrès d'un mal general. Un Eveché d'Osnabrug vaudrat-il aussy la peine qu'on continuë la guerre, & pourrât-il payer ou s'égalier aux dommages que les Catholiques auroient à souffrir ailleurs? La continuation de la guerre ne pourra pas être sans changement en pis ou en mieux. Si les Catholiques ont de l'avantage, ce seroit contre les interets de l'Etat de France, si nous en avons, peut être que ce seroit au préjudice de l'Eglise Romaine, que la France fait estat de proteger, de sorte que les affaires d'Allemagne estants à cet'heure mieux balancées que jamais, il me semble que la France, plutôt que de causer quelques oppositions & nous mettre des empeschemens, devroit tâcher de tout son possible, que nostre paix se fist, & que le tout demeurast en cet estat present. Voilà ce qui me semble de cette affaire au regard de nous autres. Mais que dirai je de Messieurs les Plenipotentiaires de Suede, qui ont tant d'envie de nous conserver le dit Eveché, & y font bien plus particulièrement obliger, que non pas la France, de la faire rendre aux Catholiques. Ce ne pense pas qu'ils recevront grand service d'une semblable resistance. Ces aigreurs comme il s'en est passé souvent entre eux & Monsieur d'Avaux, sur ce sujet, ne peuvent, que les méconter. Et de mesme, que la veuë souffre & ses rayons se divisent, quand elle s'approche trop d'une chose pour la voir, ainsi les amitiés souffrent & se divisent en divers sentimens contraires, quand on regarde de trop près en des matières épineuses. Joint, que cela donne à rire à la partie adverse, qui auroit désiré long temps de voir ces Couronnes contraires l'un à l'autre, & les interets d'Estats changés en ceux de Religion. Mais à le bien prendre, Messieurs de Suede pourront tirer de ce different plus de profit que la France. Les oppositions feront esclatter d'avantage leur autorité & fermeté à nous maintenir, ils acqueront tant plus nostre entière amitié, à mesure que la France par ces conditions la va perdre, & sans doute cette amitié sera plus solide & utile pour la Suede, que celle des Estats Catholiques envers la France, puis qu'ils sont trop attachés à la maison d'Autriche, & le seront tousjours tant que l'Empire y demeure, afin qu'ils soyent unis contre nous autres. Toutes les quelles considerations me font croire, que la France n'a pas raison de s'interesser tant en cette affaire, & que la Cour n'en donne peut estre pas des ordres. Car il ne luy peut importer grandement, qu'un chetif Eveché d'Allemagne soit aux uns ou aux autres. Mais que les ordres en viennent de Rome, ou que Monsieur d'Avaux tâche au moins d'y gagner la renommée & s'avancer en dignité, ou que ce soit sa faveur particulière envers un particulier, l'ambition

1647.  
April.

1647.  
Febr.

tion duquel s'avance par ce beau prétexte de la Reputation de la France, & du bien de la Religion Catholique Romaine. J'espère pourtant qu'enfin nous serons delivres de cette penible dispute, afin que nous puissions nous accommoder pour le reste. Vous me pardonnerés, Monsieur, si ma lettre à été trop longue. C'a été pour vous montrer l'estat des affaires présentes. Faute d'autre sujet, il faut que je remplisse la feuille de mes petits discours, je vous prie de faire le même, quand vous avez loisir, vos lettres me seront toujours plus agreables plus qu'elles seront longues. Principalement je desire de çavoir, ce qui sera de cette ligue garantie, qui se traite à cett'heure en Hollande, dont vous me pourrez de temps en temps escrire les particularités. Je me recommande à vos bonnes graces, demeurant

1647.  
April.

d'Osnabrug, 7 Mars

1647.

Vôtre tres affectionné  
Serviteur,

N. N.

## §. VII.

Deliberation  
im Fürstlichen  
und Städti-  
schen Colle-  
gio über die  
Gravamina  
Politica.

Am 30ten April wurden nun zu Osnabrück, im Fürstlichen und Städtischen Collegio, weil das Churfürstliche nebst denen andern beyden Collegiis zu Münster, bereits Montags vorher sich unterredet gehabt, über die *Gravamina Politica*, oder die oben, §. III. angeführte, und denen Reichs-Ständen ad deliberandum communicirte Extracte, die *Jura Statuum* betreffend, ordentliche Session und Rathgang gehalten, wobey dann sich die Stände, nach Ausweis folgenden Protocolli sub N. I. in dreyerley Meynung

getheilt: Die erste gieng dahin, den denen Kayserlichen Gesandten lezthin extradirten Auffsat pure zu bewilligen; die andere brachte bey verschiedenen capitibus, special-Erinnerungen vor: und die Dritte fiel dahinaus, das ganze Werck auf fernere Tractaten zwischen denen Kayserlichen und Schwedischen Gesandten auszustellen: Bey welcher letzteren es auch gelassen wurde, und sind die Specialia aus folgendem Protocollo wahrzunehmen.

## N. I.

SESSIO PUBLICA XXXIX. Osnabrück, d. Mercurii den 30. Aprilis,  
hor. 8. matut. 1647.

*Oesterreichisches Directorium:* P. p. Es würden der Hochlöblichen Fürsten und Stände Hochansehnliche Rätthe, Botschafften und Gesandten u. die drey Sachen, welche die Kayserlichen Plenipotentiarien denen Ständen per *Dictaturam* communiciren und zur Deliberation geben lassen, empfangen, und welcher gestalt vorhoch-ermeldte Herren Kayserlichen mit denen Herren Schwedischen Plenipotentiarien, in puncto der Stände *Jura* betreffend, in Differenz gerathen, daraus vernommen haben. Weilen nun die Herren Kayserlichen selbst den *Articulam* aufgesetzt, wie er von Chur-Fürsten und Ständen begehret worden; Als würde man es auch, wie sich die Herren Kayserlichen resolviret, belieben, und nicht difficultiren, das es also dem *Instrumento Pacis* einverleibet werde. Die Herren Schwedischen hätten zwar dergleichen gethan, und auch ihres Orts einen *Auffsat* begriffen, nemlich aus dem einigten 9ten Art. derer 22. gemacht, demnach aber theils schon in besagtem 9. Art. enthalten, theils auf einen Reichs-Tag zu verschieben, auch Sachen wären, die in der Herren